nature, puisqu'il trouve dans son sein des richesses que la première n'a point pu lui fournir? Or, de même que la nature, la société est faite pour l'homme, c'est-à-dire pour le conduire à ses fins. Car l'homme n'est point fait pour la société; l'homme est fait seulement pour vivre dans la société. La société, comme la nature, lui doit donc la vie; et comme la nature, la société lui doit donc toutes les conditions sur lesquelles repose la vie, c'est-à-dire la paix lorsqu'il est dans le bien, pour qu'il y reste, et le châtiment lorsqu'il est dans le mal, pour qu'il en sorte.

De sorte que, le châtiment, comme la douleur, comme le remords, dont il n'est que le supplément, ne peut être iussigé, comme la douleur, comme le remords, que pour l'utilité et l'amélioration du coupable. Prenez garde d'user dans un intérêt purement humain d'un moyen que Dieu a établi dans un

intérêt purement divin!

Or, la peine ayant été établie par Dieu pour la conservation et l'amélioration de l'être, la peine de mort n'est-elle pas absurde et contradictoire? Un châtiment peut-il être irrévocable? Alors, à quoi servirait-il? N'est-ce pas détruire le principe de la pénalité que d'infliger une peine qui plonge précisément dans le mal contre lequel toute peine a été instituée? La vie successive n'a-t-elle pas été donnée au coupable pour qu'il puisse expier et réparer? Pour lui, le temps est-il autre chose en essence, que cette possibilité même, accordée à l'être successif, de révoquer ses actes? La justice de la terre peut-elle, contrariant la justice de Dieu, ravir au coupable cette possibilité précieuse du repentir? Appartient-il à un autre qu'à Dieu, de lui clore les portes du temps?

L'objet de toute pénalité est de ramener le coupable au bien, conséquemment la règle de toute pénalité est de fournir au coupable le moyen de s'améliorer; si donc vous faites passer le coupable sous l'empire de l'irrévocable, vous détruisez l'effet de la pénalité. La peine de mort n'est point une peine, mais une horrible destruction du principe de toute pénalité.

Voici en deux mots toute la question de la pénalité: Son véritable but? L'utilité du coupable. Sa conséquence? La paix de la société. Telle est la solution à laquelle, malgré toutes les passions politiques du moment, et malgré tous les préjugés qui nous restent de la société antique, la force éternelle du bon sens nous ramènera toujours. Le châtiment ne peut être qu'une pénitence et non un arrêt irrévocable. Au reste la société, que dis-je, la justice elle-même, et ses plus illustres représentants, l'ont avoué, de toute part, ne se préoccupent-ils pas de ce qu'ils appellent si bien un système pénitencier? Avez-vous bien compris toute l'admirable étymologie de ce